

MAIRIE de VALLAURIS GOLFE-JUAN



Département  
des  
Alpes-Maritimes

Arrondissement de GRASSE

**ARRETE PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE DU  
PROJET DE MODIFICATION N° 5 DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME (P.L.U) DE LA COMMUNE DE  
VALLAURIS GOLFE - JUAN**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VALLAURIS GOLFE - JUAN,**

*VU, le décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement,*

N° d'enregistrement

AT-1805-0059

*VU, l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage d'avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du code de l'environnement,*

Certifié exécutoire  
compte tenu de :

L'affichage en Mairie

Le

23 MAI 2018

La notification faite

Le

*VU, le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-36, L.153-37 et L.153-41,*

*VU, le code de l'environnement et notamment les articles L. 123-1 à L.123-19 et R.123-1 à R.123-46 portant dispositions relatives aux enquêtes publiques,*

*VU, la délibération du Conseil municipal en date du 20 décembre 2006, ayant approuvé la révision du plan local d'urbanisme,*

*VU, la délibération du Conseil municipal en date du 12 décembre 2007, approuvant la modification n°1 du plan local d'urbanisme,*

Et de la réception en  
Sous-préfecture

Le

22 MAI 2018

*VU, l'arrêté de Monsieur le Maire en date du 8 juillet 2009, portant mis à jour du plan local d'urbanisme,*

*VU, la délibération du Conseil municipal en date du 28 avril 2010, approuvant la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme,*

Le Maire,



*VU, la délibération du Conseil municipal en date du 22 octobre 2010, approuvant la révision simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme,*

*VU, la délibération du Conseil municipal en date du 15 décembre 2010, approuvant la modification n°2 du plan local d'urbanisme,*

*VU, l'arrêté de Monsieur le Maire en date du 1<sup>er</sup> octobre 2012, portant mis à jour du plan local d'urbanisme,*

*VU, l'arrêté de Monsieur le Maire en date du 15 avril 2013, ayant mis à jour le plan local d'urbanisme,*

*VU, la délibération du Conseil municipal en date du 14 mars 2013, approuvant la modification n°3 du plan local d'urbanisme,*

*VU, l'arrêté de Monsieur le Maire en date du 15 avril 2013, ayant mis à jour le plan local d'urbanisme,*

*VU, la délibération du Conseil municipal en date du 27 juin 2014, approuvant la déclaration de projet n°1 et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme,*

*VU, la délibération du Conseil municipal en date du 29 juin 2016, approuvant la modification n°4 du plan local d'urbanisme,*

*VU, les objectifs de la cinquième modification du plan local d'urbanisme :*

- Mettre en place un secteur à orientation d'aménagement et de programmation dans le quartier du Plan à VALLAURIS, afin d'encadrer le projet NATURE EN VILLE et permettre sa mise en œuvre, modifier la servitude de mixité sociale n°2 afin de l'adapter au projet,*
- Améliorer l'opérationnalité du document d'urbanisme en procédant à des rectifications ponctuelles de son règlement et à sa mise à jour,*

*VU, la décision n° E18000021/ 06 de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Nice, en date du 2 mai 2018, désignant Madame Odile BOUTEILLER en qualité de commissaire enquêteur,*

*VU, la décision de l'autorité environnementale rendue par la Mission régionale de l'autorité environnementale PACA le 17 mai 2018, décidant que le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale,*

*VU, les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,*

### **ARRETE :**

**ARTICLE 1:** *Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n° 5 du P.L.U. de la commune de Vallauris Golfe – Juan, en l'Hôtel de Ville de Vallauris – Place Jacques Cavasse, pour une durée de trente-trois jours consécutifs, du lundi 11 juin 2018 au vendredi 13 juillet 2018 inclus.*

**ARTICLE 2 :** *Madame Odile BOUTEILLER a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal administratif de Nice.*

**ARTICLE 3 :** *Le dossier de modification n° 5 du P.L.U. ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à l'Hôtel de Ville de Vallauris Golfe – Juan, pendant une durée de trente-trois jours consécutifs, du lundi 11 juin 2018 au vendredi 13 juillet 2018 inclus, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.*

*Le dossier de modification n°5 du PLU pourra être consulté sur un poste informatique dans les locaux du service urbanisme en l'hôtel de ville de Vallauris aux horaires d'ouverture indiqués ci-avant durant toute la durée de l'enquête publique. Il sera également consultable à partir du 11 juin 2018 sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : [www.vallauris-golfe-juan.fr/](http://www.vallauris-golfe-juan.fr/)*

*Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante :*

*Modification n°5 du PLU  
Madame le commissaire enquêteur – Service urbanisme  
Hôtel de Ville  
Place Jacques Cavasse  
06220 VALLAURIS*

*Tout renseignement complémentaire sur le projet de modification pourra être obtenu auprès de la Direction urbanisme foncier aménagement (04.93.64.74.60).*

**ARTICLE 4** : *Le commissaire enquêteur recevra en l'Hôtel de Ville de Vallauris les :*

- lundi 11 juin 2018 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30*
- mercredi 27 juin 2018 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30*
- jeudi 28 juin 2018 de 9h00 à 12h00*
- vendredi 13 juillet 2018 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30*

**ARTICLE 5** : *A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1 du présent arrêté, le registre assorti des documents annexés par le public et des correspondances reçues, sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.*

*Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Madame le Maire le dossier avec son rapport, et dans un document séparé, ses conclusions motivées.*

**ARTICLE 6** : *Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront adressées au Préfet du département des Alpes – Maritimes et au Président du Tribunal administratif de Nice.*

*Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à l'Hôtel de Ville de Vallauris du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.*

*Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre 1<sup>er</sup> de la loi du 17 juillet 1978.*

*A l'issue de l'enquête publique le dossier de modification n°5 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur sera soumis à l'approbation du Conseil municipal.*

**ARTICLE 7** : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département des Alpes – Maritimes.

Cet avis sera affiché quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de l'enquête, à l'hôtel de ville de Vallauris, au poste de police principal de Vallauris, à la mairie annexe de Golfe-Juan ainsi qu'aux abords du secteur concerné par la modification (quartier Le Plan) et publié par tout autre procédé en usage dans la commune. Ces publicités seront certifiées par Madame le Maire.

Le dossier de modification n°5 du PLU pourra être consulté sur un poste informatique dans les locaux du service urbanisme en l'hôtel de ville de Vallauris aux horaires d'ouverture indiqués ci-avant durant toute la durée de l'enquête publique. Il sera également consultable à partir du 11 juin 2018 sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : [www.vallauris-golfe-juan.fr/](http://www.vallauris-golfe-juan.fr/)

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête en ce qui concerne la seconde insertion.

**ARTICLE 8** : Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois.

**ARTICLE 9** : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera transmis pour visa à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Grasse.

Vallauris, le 22 mai 2018

Le Maire,



Michèle SALUCKI



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

ARRETE PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE DU PROJET DE MODIFICATION N. 5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VALLAURIS-GOLFE-JUAN

---

Date de transmission de l'acte : 22/05/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 22/05/2018

---

Numéro de l'acte : AT-1805-0059 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20180522-AT-1805-0059-AR

---

Date de décision : 22/05/2018

Acte transmis par : Marilynne RAVIOLA

---

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 2. Urbanisme  
2.1. Documents d urbanisme